Affaire livraison des médicaments à domicile : les pharmaciens ne décolèrent pas…

Compte Test - 2013-01-20 20:22:00 - Vu sur pharmacie.ma

A la suite du jugement en faveur de la société de livraison de médicament qui est tombé le 9 janvier 2013 au tribunal de 1 ère instance d'Aïn Sebâa de Casablanca, les pharmaciens ont décidé d'unir leurs forces en formant un collectif pour faire valoir leurs droits.

Les initiateurs de ce collectif qui regroupe des pharmaciens de différentes villes du royaume, des syndicats, un représentant du Conseil de régional des pharmaciens d'officine du Nord et plusieurs représentants du Conseil régional des pharmaciens du Sud, ont organisé samedi dernier une conférence de presse en présence de nombreux journalistes. Cette conférence a été suivie d'un débat qui a été principalement consacré à l'affaire opposant les pharmaciens à la société de portage de médicaments. L'amertume, la déception et l'incompréhension des pharmaciens ne laisse aucun doute sur l'imminence d'une série d'actions revendicatives. Celles-ci débuteront par un sit-in le 13 février prochain.

L'avocat du collectif qui a conseillé aux pharmaciens de faire appel de ce premier jugement, a passé en revue les tenants et les aboutissants de cette affaire. Il a expliqué pour finiraux pharmaciens présents, que cette affaire ne peut être jugée, ni par un tribunal administratif, ni par un tribunal de commerce.

Durant cette rencontre, les pharmaciens ont également débattu au sujet de l'impact de la baisse des prix des médicaments sur la viabilité des officines. Comme pour l'affaire de la livraison de médicaments à domicile, une commission sera également formée pour décider des actions à mener pour préserver les intérêts des pharmaciens.

Selon les allocutions et les interventions des différents responsables et des pharmaciens présents à cette conférence, ce collectif n'exclue pas une collaboration avec tout organisme professionnel qui poursuitles mêmes objectifs.

A 19 heures, les pharmaciens se sont quittés dans l'espoir de voir des actions se concrétiser pour mettre fin à ces dérégulations qui risquent d'hypothéquer l'avenir de la profession pharmaceutique.